

Date de l'arrêté : 23/07/2024	République Française Département : LOIRE Arrondissement : Montbrison COMMUNE D'ESTIVAREILLES
Objet : INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE PARKING VERS LE JEU DE BOULES	

ARRÊTÉ
N° AR_032_2024

portant INTERDICTION DE STATIONNER SUR LE PARKING VERS LE JEU DE BOULES

Le Maire de la Commune d'Estivareilles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2213-1 et L.2212-2,

Vu le Code de la Route,

Considérant qu'il y a lieu d'interdire le stationnement sur le parking vers le jeu de Boules lors de la Fête Patronale qui aura lieu le premier week-end du mois d'août (du 2 au 5 août 2024).

ARRETE

Article 1 : Le stationnement sera strictement interdit sur le parking vers le jeu de Boules du vendredi 2 août 2024 à 12h00 au samedi 3 août 2024 à 15h00.

Article 2 : Le stationnement de véhicule contrevenant au présent arrêté sera considéré comme gênant au sens des dispositions du Code de la Route et fera l'effet d'une contravention.

Article 3 : Cette interdiction ne s'applique pas aux véhicules de secours.

Article 4 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à la Brigade de Gendarmerie de Saint-Bonnet-le-Château et au président de l'association de la Boule de l'Etang.

Le Maire,

Pierre BARTHELEMY



Fait à ESTIVAREILLES, le 23 juillet 2024

Date de transmission de l'acte: 23/07/2024
Date de reception de l'AR: 23/07/2024
042-214200917-AR_032_2024-AR
A G E D I